



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 17**

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE LA REGION POUR
LA MISE EN
ACCESSIBILITE DES
POINTS D'ARRETS
ROUTIERS DU RESEAU
REGIONAL**

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 19 janvier 2023
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20h
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2023

PRESENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BAUDRY M., M CARETTE C., M BOUCHEREAU F., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, M GAULTIER J-L, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.,

Excusés : Mme CLÉRO V., M AMOSSÉ M.,

Pouvoirs : Mme CLÉRO V. a donné pouvoir à M EVIN P.

Secrétaire de séance : Mme LAMBERT B.

La région a pour objectif de mettre en accessibilité les points d'arrêts routiers prioritaires desservis par le réseau régional.

L'arrêt pour la commune est situé au niveau du jardin public.

L'aide peut-être de 70% du montant HT avec un maximum de 9 000€. Le coût des travaux est estimé à 10 831.60€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des coûts et financement :

- **APPROUVE** LE PROJET tel qu'il est présenté,
- **CHARGE** le Maire pour solliciter la subvention auprès de la Région
- **MANDATE** le Maire ou son adjoint délégué pour l'envoi du dossier correspondant, Et signature des pièces.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 23 JAN. 2023

Pour extrait conforme au Registre
Fait au jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 23 JAN. 2023